



Dossier de candidature pour le programme d'artistes résidents

Studio des métiers d'art au Centre Harbourfront

Au sujet du Centre Harbourfront

Le Centre Harbourfront est un organisme sans but lucratif qui offre des programmes de renommée mondiale dans les domaines des arts, de la culture, de l'éducation et des loisirs dans diverses installations particulières sur le terrain de 10 acres qu'il exploite dans le secteur riverain du centre-ville de Toronto.

Le Centre Harbourfront est un établissement culturel important et un lieu physique, une organisation entrepreneuriale unique et un endroit spécial dans le secteur riverain.

Le Centre Harbourfront a pour mandat principal de présenter le travail d'artistes canadiens contemporains dans toutes les disciplines créatrices et de placer ces réalisations artistiques dans un contexte international en présentant simultanément des artistes de pointe de partout dans le monde. Le Centre s'efforce d'assurer une représentation culturelle diversifiée dans tous les programmes professionnels d'art.

Le Centre Harbourfront n'est pas un organisme gouvernemental.

Studio des métiers d'art au Centre Harbourfront

Le Studio des métiers d'art au Centre Harbourfront est un axe dynamique pour les métiers d'art contemporains au Canada et fait partie intégrante du plus grand complexe public d'arts multidisciplinaires au pays.

Nous amenons les gens à s'intéresser aux idées exprimées par les artistes et artisans d'aujourd'hui.

Ce que nous faisons :

- Nous faisons valoir l'importance des métiers d'art en tant que discipline et cultivons l'excellence à l'échelle nationale et internationale.
- Nous offrons à la population une possibilité inégalée de voir et de comprendre les œuvres créées, et d'en faire l'expérience.
- Nous produisons des expositions et des symposiums stimulants qui communiquent de nouvelles idées et façonnent des perceptions au sujet des métiers d'art contemporains.
- Nous encourageons la collaboration entre toutes les disciplines artistiques.
- Nous administrons le seul programme national en son genre au Canada à l'intention des diplômés qui agit comme catalyseur auprès des artistes pour les

inviter à explorer, à poursuivre et à accélérer leur potentiel artistique dans un programme global d'artistes résidents et des environnements idéals en studio.

- Nous nous engageons auprès des artistes en leur versant de généreuses subventions et en leur donnant accès à des ressources et à des conditions favorables pour les artistes.
- Nous établissons des activités et un dialogue créateurs entre toutes les disciplines artistiques.

Le Studio des métiers d'art du Centre Harbourfront est le seul établissement national de formation pour les diplômés en métiers d'art reconnu par Patrimoine canadien.

Renseignements :

Chef du Studio des métiers d'art : Melanie Egan, 416-973-4963,
rmegan@harbourfrontcentre.com

Adjointe administrative : Anastasiya Sukhina, 416-973-2731,
asukhina@harbourfrontcentre.com

Studio de céramique : 416-973-4494

Studio de verre : 416-973-4951

Studio de textiles : 416-973-4952

Studio de métal : 416-973-4994

Programme d'artistes résidents

Le programme d'artistes résidents est conçu pour permettre aux nouveaux diplômés en métiers d'art et en design d'explorer, de poursuivre et d'accélérer leur potentiel créatif et professionnel dans un studio tout équipé.

Nous étudions les demandes de candidats qualifiés de toutes les régions du Canada et du monde. Les candidats de l'extérieur doivent assumer les coûts d'hébergement et de voyage pour l'entrevue. Les candidats étrangers sont invités à prendre connaissance des exigences de Citoyenneté et Immigration Canada pour les participants à des programmes internationaux et les étudiants étrangers (www.cic.gc.ca).

Le programme ne comprend pas le logement et ne prévoit pas le versement d'allocations.

Il est à noter que les candidats peuvent postuler trois fois au maximum pour un poste d'artiste résident à plein temps.

Exigences/critères

- Talent, adresse et originalité

- Diplôme d'études postsecondaires ou diplôme collégial ou universitaire en métiers d'art ou en design
- Motivation personnelle
- Capacité de montrer l'évolution artistique et technique de son travail
- Capacité de montrer la progression de sa pratique et de sa carrière en présentant son travail, en en faisant la promotion et en sollicitant du soutien
- Engagement à participer à tous les programmes du Studio des métiers d'art
- Volonté d'utiliser toutes les ressources à la disposition des artistes résidents
- Capacité de travailler en collaboration et de façon responsable
- Capacité de travailler devant le public

Types de résidence

- 1) **Résidence annuelle** (contrat d'un an)
- 2) **Résidence à court terme** – pour compléter notre programme annuel; durée selon le projet. Ce type de résidence peut être intéressant pour les artistes à mi-carrière. Minimum de trois mois.
- 3) **Bourse d'été** – des résidences gratuites sont accordées l'été, si l'espace le permet. Ce programme s'adresse uniquement aux étudiants qui retournent à plein temps dans un établissement d'enseignement.
- 4) **Prix** – le cas échéant, une résidence gratuite d'un an est accordée dans chaque studio à un nouveau diplômé. Pour être admissibles à la bourse, les candidats doivent présenter une demande dans les deux ans qui suivent l'obtention de leur diplôme.

Frais de location (comprennent la TVA et l'assurance)

Première année : 88,75 \$ par mois

Les contrats peuvent être renouvelés à la discrétion du Centre Harbourfront.

Deuxième année : 133,95 \$ par mois

Troisième année et résidence à court terme : 156,55 \$ par mois

La résidence d'été est une bourse. Les artistes doivent payer seulement des frais d'assurance minimales. Les droits peuvent être modifiés sans préavis.

Nos installations

Studio de textiles

- 55,74 m²/600 pi²
- Quatre à cinq artistes résidents à plein temps, deux artistes résidents pour l'été, si l'espace le permet.
- Les artistes résidents à plein temps doivent passer au moins trois jours par semaine dans le studio, ce qui comprend la fin de semaine.
- Les artistes résidents doivent fournir leurs matériaux ainsi que des toiles de protection pour la table d'impression.

Studio de verre

- 106 m²/1 144 pi²

- Six artistes résidents à plein temps, deux artistes résidents pour l'été.
- La résidence à plein temps comprend au moins deux jours par semaine de soufflage du verre. Le temps est illimité pour le travail à froid.
- Les artistes résidents achètent collectivement le verre de Spruce Pine Batch et se procurent individuellement leurs propres couleurs.
- Les artistes résidents ont la responsabilité de charger et de vidanger régulièrement le four à pots au gaz et de remonter le four environ tous les quatre ou cinq ans.

Studio de céramique

- 102 m²/1 100 p²
- Quatre à cinq artistes résidents à plein temps
- Les artistes résidents doivent passer au moins trois jours par semaine dans le studio, ce qui comprend la fin de semaine.
- Chaque artiste résident a son propre espace de travail et dispose d'un établi long, de rayonnage ainsi que d'une armoire de rangement.
- Les artistes résidents doivent fournir leurs matériaux et leurs outils.
- Les artistes résidents ont la responsabilité d'établir un horaire pour l'utilisation des fours et d'en assurer le suivi.

Studio de métal

- 74 m²/800 pi²
- Six à sept artistes résidents à plein temps, deux artistes résidents pour l'été, si l'espace le permet
- Les artistes résidents à plein temps doivent passer au moins trois jours par semaine dans le studio, ce qui comprend la fin de semaine.
- Le studio de métal est un atelier réservé au travail des métaux non ferreux. La soudure au plomb y est interdite.
- Les artistes résidents doivent fournir tous leurs matériaux et outils manuels.

Avantages de la résidence

1) Accès

Les artistes résidents à plein temps ont accès aux installations des studios 24 heures sur 24. Tous les studios doivent être occupés pendant les heures d'ouverture au public.

2) Bibliothèque et ressources

Accès gratuit à un ordinateur (PC), à une imprimante, à un photocopieur, au téléphone et au télécopieur pour leur usage professionnel, ainsi qu'à une petite bibliothèque exhaustive.

3) Stationnement

Un stationnement à tarif réduit est à la disposition des artistes résidents.

4) Conseillers

Pour chaque studio, au moins deux conseillers professionnels bénévoles aident à choisir les nouveaux artistes résidents, donnent des conseils sur l'équipement

et formulent des critiques et des suggestions d'orientations professionnelles et de travail.

5) Perfectionnement professionnel

Nous organisons une série d'événements principalement pour les résidents et pour le milieu des métiers d'art en général, avec des artistes et des professionnels nationaux et internationaux, notamment des conférences, des ateliers, des séminaires, des congrès et des expositions. La participation y est obligatoire.

6) Cours

Les artistes résidents ont la possibilité d'enseigner. La structure des cours varie selon le studio. Les artistes résidents conservent le montant intégral des frais d'inscription aux cours qu'ils dispensent. Le Centre Harbourfront ne prélève aucune commission.

7) Possibilités de vente au détail

La boutique BOUNTY Craft and Design Shop au Centre Harbourfront vend des œuvres d'artistes et d'artisans de partout au Canada et dans le monde. Elle propose un vaste choix d'œuvres d'artistes résidents actuels et d'anciens artistes résidents.

Postes d'artistes résidents

Il y a des postes d'artistes résidents à plein temps dans les studios de métal, de céramique et de textiles, et des postes d'été dans les studios de métal, de textiles et de verre (juin-août)

Aucun poste d'été n'est offert dans le studio de céramique.

Les postes sont disponibles dès le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2011 (studio de céramique).

La disponibilité des postes peut changer sans préavis.

Selon la politique du centre Harbourfront, les candidatures sont acceptées et les postes sont pourvus sans égard pour l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, les liens de parenté, l'incapacité*, la couleur, la race, la religion, l'appartenance politique ou l'origine nationale des candidats.

* En ce qui concerne l'incapacité, la déclaration qui précède ne s'applique pas si la nature et l'ampleur de l'incapacité empêchent le candidat d'exécuter d'une manière satisfaisante les fonctions liées au poste.

Date limite pour la présentation des candidatures : le 11 mars 2011

Veillez lire attentivement les instructions et formulaires suivants. Si vous désirez obtenir des précisions ou des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Melanie Egan
Chef du Studio des métiers d'art
Centre Harbourfront
235 Queens Quay West
Toronto (Ontario) M5J 2G8
416-973-4963 (T) 416-973-4859 (F)
rmegan@harbourfrontcentre.com

Avis important à tous les candidats

Veillez lire attentivement le formulaire de demande au complet avant de le remplir.

Modalités de candidature au programme d'artistes résidents :

Entrevues

Les entrevues ont lieu en personne (quelques exceptions s'appliquent). Elles durent environ 30 minutes et comportent trois parties :

- 1) Présentation d'images
- 2) Examen du travail (sur CD-ROM ou clé USB)
- 3) Période de questions

Les candidats doivent faire une présentation orale de leur proposition, présenter des images montrant l'évolution de leur travail (max. 10) et apporter des échantillons de leur travail actuel (max. six) que le comité de sélection examinera. Le comité de sélection est formé du chef du Studio des métiers d'art, de conseillers et d'artistes résidents actuels.

Nous accuserons réception de votre dossier de candidature par courrier électronique après la date limite pour confirmer la date et l'heure de votre entrevue. Si vous n'avez pas reçu de courriel ou de lettre de confirmation d'ici le 25 mars 2011, veuillez communiquer avec nous.

Les entrevues auront lieu en avril. Certaines exceptions peuvent s'appliquer, mais nous vous demandons de communiquer avec le chef du Studio des métiers d'art six à huit semaines avant la date limite si vous voulez discuter d'une autre date.

Notification

Lorsque la date et l'heure des entrevues auront été fixées, une lettre de confirmation sera envoyée aux candidats. Les entrevues ont lieu en semaine, en avril. Toutes les décisions sont prises avant la fin du mois. Toutes les entrevues ont lieu le même jour, choisi par le chef du Studio des métiers d'art. S'il vous est impossible d'assister à une entrevue en avril, veuillez communiquer avec le chef du Studio des métiers d'art six à huit semaines avant la date limite pour la présentation des candidatures afin de discuter d'un autre moment. **La décision du comité de sélection vous sera communiquée par courriel.** Si votre

candidature est retenue, veuillez communiquer par téléphone ou par courriel avec le chef du Studio des métiers d'art pour confirmer que vous acceptez.

Si des renseignements figurant sur votre formulaire de demande changent, veuillez nous en informer rapidement.

Veuillez adresser au chef du Studio des métiers d'art toutes les questions concernant la décision du comité de sélection.

Nous vous encourageons à vous familiariser avec le Centre Harbourfront (harbourfrontcentre.com) et avec le Studio des métiers d'art avant de présenter votre demande.

Lettres de recommandation

Les demandes de résidence et les lettres de recommandation doivent être reçues au plus tard à 17 h, le jour de la date limite, indépendamment du cachet de la poste. Nous conseillons aux candidats de l'extérieur d'utiliser un service de messagerie afin de respecter la date limite.

Veuillez vous assurer que votre dossier de candidature est complet à tous les égards. Pour qu'un dossier de candidature soit complet, les deux lettres de recommandation doivent être reçues au plus tard à la date limite.

Veuillez communiquer avec vos répondants pour vérifier s'ils ont envoyé leurs lettres. En raison du volume de demandes que nous recevons, nous ne pouvons assurer le suivi avec vos répondants.

Les dossiers en retard et incomplets seront renvoyés par la poste.

Instructions à l'intention des candidats :

Présentation d'images numériques

Vérifiez votre présentation avant de l'envoyer pour vous assurer qu'elle est convenablement formatée. Vous avez la responsabilité de faire en sorte que les CD-ROM parviennent intacts et dans un format lisible au Centre Harbourfront. Il est recommandé d'enregistrer votre présentation en plusieurs fichiers (c.-à-d., fichier d'images, PowerPoint, pdf).

Les documents numériques sont consultés à l'aide d'un système de projection. Indiquez clairement votre nom sur le CD-ROM et sa pochette. Vous pouvez également utiliser une clé USB. Pendant le processus de candidature et l'entrevue, vous avez droit à seulement trois images de détails, de multiples ou d'installation. Pour le reste de la présentation, vous devez utiliser des images uniques.

Quoi **FAIRE**

- Soumettez uniquement des fichiers compatibles avec un ordinateur individuel.
- Soumettez seulement des fichiers en format JPEG.
- Assurez-vous que la résolution des fichiers est de 72 dpi.
- Assurez-vous que les fichiers comportent au maximum 1024 x 768 pixels.
- Soumettez des fichiers d'un maximum de 500 KB (0,05 MB).
- Soumettez uniquement des fichiers en mode RVB, sRVB ou dans une gamme de gris (en non en mode CMJN).
- Enregistrez vos images directement sur le CD-ROM sans créer de dossier.
- Indiquez pour chaque fichier (image) un numéro et un titre correspondant à votre liste dactylographiée.

Quoi **ÉVITER**

- Ne soumettez pas des fichiers Mac qui ne sont pas entièrement compatibles avec un ordinateur personnel.
- Ne soumettez pas des fichiers comprimés (WinZip®, Stuffit®, etc.).
- N'insérez pas d'hyperliens vers des sites Internet dans vos images.
- Ne soumettez pas des documents nécessitant un logiciel, des fonctionnalités, des extensions ou d'autres exécutables qui doivent être téléchargés ou installés.
- Ne soumettez aucun fichier par courrier électronique.
- Ne soumettez pas de DVD.
- Ne mettez aucun caractère spécial, symbole, point, guillemets ou espace (comme #/-'&) dans les noms de fichier.
- N'insérez pas de graphique étranger ou d'animation dans votre présentation.
- Ne soumettez aucun autre élément de votre dossier de candidature électroniquement sur votre CD-ROM.

Pour votre formulaire de demande, veuillez respecter les instructions suivantes:

- Les demandes doivent être présentées sur du papier blanc non plié de 8½ po sur 11 po (n'utilisez pas de papier de couleur, rayé, texturé ou de carte-copie).
- N'agrafez pas les pages. Utilisez uniquement des trombones.
- Il n'est pas nécessaire d'utiliser des chemises, des cartables ou des couvertures en plastique.
- Veuillez classer votre dossier par série.
- Seules les images numériques sont acceptées.
- Nous n'acceptons pas les dossiers envoyés par télécopieur ou par courrier électronique, mais les lettres de recommandation peuvent être télécopiées ou envoyées par courrier électronique.
- Nous *ne* retournerons *pas* les CD-ROM soumis avec votre demande.
- Le Centre Harbourfront n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis.

Veuillez envoyer cinq (5) formulaires de demande remplis, avec trois (3) séries d'images, à :

Studio des métiers d'art

Centre Harbourfront
235 Queens Quay West
Toronto (Ontario) M5J 2G8
Canada
À l'attention de : Melanie Egan

Téléchargez le formulaire de demande ici : (adresse url)

Application available in English.